Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°79-2016-011

PUBLIÉ LE 25 MARS 2016

Sommaire

Pref79

79-2016-03-24-001 - 24-03-16 MANDAT REPR CDAC PREF-MCI (2 pages) Page 3

Pref79

79-2016-03-24-001

24-03-16 MANDAT REPR CDAC PREF-MCI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

ARRÊTÉ

MODIFICATIF

portant mandat de représentation pour présider la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

24-03-16 MANDAT REPR CDAC PREF-MCI

VU le code du commerce et notamment ses articles L.751-2 et R.751-3 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Hélène TOBIE, commissaire de la police nationale, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 4 septembre 2014 portant nomination de Mme Annick PÂQUET en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 8 mai 2015 portant nomination de Mme Cécile ZAPLANA, magistrate de l'ordre judiciaire, en qualité de Sous-Préfète de PARTHENAY ;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORÉ en qualité de Sous - Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 portant modification de l'organisation de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

4, rue Du Guesclin - BP 522 - 79099 NIORT CEDEX 9 - Téléphone : 05 49 08 68 68 - Télécopie : 05 49 28 09 67

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider la commission départementale d'aménagement commercial aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture,
- Mme Annick PÂQUET, Sous-Préfète de BRESSUIRE,
- Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de PARTHENAY.
- Mme Hélène TOBIE, Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 24 MARS 2016

Le Préfet

Jérôme GUTTON